



**PROCES-VERBAL
Séance du CONSEIL MUNICIPAL
du 18 DÉCEMBRE 2025 à 19H00**

Le 18 décembre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Lasgraïsses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de Ferrières, sous la présidence de Monsieur Alain ASSIÉ.

En exercice : 14

Présents : 13

Représentés : 14

Absents et excusés : 1

Quorum : 8

Ont participé aux votes : 14

Présents : Alain ASSIÉ, William VERGNES, Marie-Odile BOUSQUET, Guillaume DOUZIECH, Éric FREALLE, Florian GUIBBAUD, Christian MAUREL, Patricia MAUREL, Saadia OUMOUZOUNE, Vincent PAKULA, Alain PRADES, Florent PREYNAT, Alain REILLES

Absent Excusé et Non Représenté :

Absente Excusée et Représentée : Eunice MASSOUTIÉ par Florent PREYNAT

Secrétaire de séance : Éric FREALLE

Convocation du Conseil Municipal envoyé le jeudi 11 décembre 2025.

Affichage de la convocation le jeudi 11 décembre 2025.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H16.

Avant d'examiner les dossiers soumis à la décision de l'Assemblée délibérante, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal :

1°/ à désigner, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, un.e secrétaire de séance.

Après un tour de table, et sur sa proposition, **Éric FRÉALLE** assurera le rôle de secrétaire de séance.

2°/ à faire part d'éventuelles remarques sur le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2025 dont un exemplaire a été remis à chaque membre du Conseil Municipal.

Aucune remarque n'est formulée.

RAPPEL ORDRE DU JOUR (suivant dispositions du CGCT)

- Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal du jeudi 20 novembre 2025
- Décisions
 - Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation, par le Conseil Municipal, d'une partie de ses attributions.
Rapporteur : A. ASSIÉ
- Délibérations à l'ordre du jour
NEANT
- Questions diverses et informations
 1. Point sur l'Etablissement Public Foncier (EPFO) – Maison Castel - *Rapporteur : A. ASSIÉ*
 2. Point sur le Bulletin Municipal - *Rapporteur : F. PREYNAT*
 3. Courrier Madame MASSOUTIÉ – *Rapporteur : A. ASSIÉ*
 4. Vœux du Maire – *Rapporteur : A. ASSIÉ*
 5. Visite Sécurité Salle Polyvalente : Plafond Chaufferie- *Rapporteur : A. ASSIÉ*

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE LA SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2025

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 novembre 2025 (séance précédente) est approuvé à l'unanimité des élu.es présent.es.

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
14	14	0	0	

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend acte du compte rendu des décisions prises par le Maire sur la période du 10 avril au 22 mai 2025.

Décision Urbanisme n°10 en date du 27/11/2025 : non exercice du droit de préemption pour la parcelle cadastrée section C 0999 sise « 4 Impasse du Lac de la Jonquière » - 81300 LASGRAÏSSES pour laquelle une Déclaration d'Intention d'Aliéner a été formulée par Maître Mathieu VILLOT, notaire à GRAULHET, 12 Bis Avenue Charles de Gaulle, pour les consorts MOREL & SOULOUMIAC.

Décision 2025/005 en date du 02/12/2025 : Décision Budgétaire Modificative n°04 portant virement de crédit entre opérations au sein de la section d'investissement, dans le cadre de la fongibilité des crédits. (*Equilibre budgétaire nécessaire pour payer l'état de frais de l'étude notariale ALBOUY/VILLOT et enregistrer les jeux d'écritures correspondants à l'échange des parcelles entre la Commune de LASGRAÏSSES et les époux CORBILLE d'un montant de : 100.00 €*)

Décision 2025/006 en date du 16/12/2025 : Décision Budgétaire Modificative n°05 portant virement de crédit entre opérations au sein de la section d'investissement, dans le cadre de la fongibilité des crédits. (*Equilibre budgétaire nécessaire pour payer l'acompte de 50%, d'un montant de 1815.00 €, de la facture de la société KAPTUR VR chargée d'élaborer l'étude des plans et numérisation 3D intérieur et extérieur du projet d'acquisition de la Maison Castel)*)

Décision 2025/007 en date du 18/12/2025 : Considérant qu'il est nécessaire que la commune contracte un prêt, afin de ne pas fragiliser la trésorerie dans l'attente du versement des subventions allouées pour l'opération d'investissement « Rénovation du sol de la Salle Polyvalente », et lui permettre de continuer les projets d'investissements à venir, a contracté auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, un prêt à taux fixe, sur une durée de dix ans, à échéance d'intérêt trimestriel, d'un montant de (100 000) cent mille euros.

Décision 2025/008 en date du 18/12/2025 : Vient en remplacement de la décision 2025/007 et portant sur le même objet. Cette décision vient préciser les conditions d'échéance au niveau de la périodicité de paiement des intérêts.

DÉLIBÉRATIONS - Néant

QUESTIONS DIVERSES :

1. Monsieur le Maire informe que la Convention Opérationnelle passée avec l'EPFO est actuellement à la signature auprès du préfet de Région. Monsieur le Maire en profite pour informer les conseillers que conformément à leur souhait un deuxième avis a été demandé afin d'établir un plan de la « Maison Castel ». C'est donc l'entreprise KAPTUR qui a décroché cette mission avec un tarif un peu plus avantageux que le précédent, soit 3600.00€.

2. Florent PREYNAT distribue le bulletin municipal 2025 aux élu.es présent.es et remercie la commission communication pour son investissement. Le rendez-vous pour la distribution aux administré.es est fixé au Samedi 20 décembre, 9H00.

3. Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier d'information concernant Madame Eunice MASSOUTIÉ.

4. La cérémonie des voeux du Maire aura lieu le dimanche 11 janvier, à 11H00, à la Salle Polyvalente. Il est fort probable que la remise de médailles à Marie-Odile BOUSQUET et Alain PRADES pour leur 25 ans de mandats d'élu.es déplace nombreux administré.es d'une part et d'autre part, la commune a investi dans des mange debout qu'il sera plus commode d'installer à la salle polyvalente.

5. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite du contrôle sécurité du SDIS concernant la conformité de la Salle Polyvalente, la commission sécurité a établi une prescription afin de mettre en place un faux plafond dans la chaufferie et ceci dans le but de limiter la propagation en cas d'incendie. Monsieur le Maire propose de monter une équipe de bénévoles élus pour répondre à cette exigence. Il propose une visite du chantier afin de mieux cerner le problème.

TOUR DE TABLE et EXPRESSION LIBRE :

- ✓ Monsieur le Maire présente la requête d'un jeune administré, Nino DIMECH, faite par courrier. Après débat, et à l'unanimité, le Conseil statue sur un REFUS de cette demande.
- ✓ Sur la voie verte qui part du chemin piétonnier et qui monte vers Ferrières, une dizaine d'arbres appartenant à la commune, sur le domaine public, sont malades et menacent la sécurité des usagers du chemin. Un devis a été demandé pour cette opération, il s'élève à 3900.00€ TTC
En ce qui concerne les arbres situés en domaine public en bord de voirie communale, un inventaire exhaustif sera dressé et leur entretien sera inscrit au programme voirie 2026.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au Jeudi 22 Janvier 2026, 19H00, à la Salle de Ferrières. A cette occasion, le Conseil Municipal des Jeunes sera présent en début de séance pour se présenter.

Monsieur le Maire clôture la séance à 20h31.

Liste des délibérations prises lors de la séance du 18 Décembre 2025 **NÉANT**

<i>Alain ASSIÉ, Maire Signature</i>	<i>Éric FRÉALLE, Secrétaire de séance Signature</i>
---	---